

SYNDICAT DES ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE - SEDI

BUREAU du 25 JUIN 2018

POINT D'INFORMATION

Objet : Points d'actualité sur le déploiement du compteur Linky

Le déploiement du compteur Linky est un sujet sensible qui régulièrement alimente l'actualité médiatique.

Parmi les actions les plus significatives en 2018 figurent le rapport de la cour des comptes sur le déploiement du compteur Linky en février 2018, la pétition lancée par l'UFC Que choisir en mars, la saisine en référé d'une vingtaine de tribunaux par un collectif anti linky soutenu par une ancienne ministre de l'environnement en avril, la mise en demeure de la CNIL du fournisseur Direct Energie sur le consentement de ses clients pour obtenir leurs courbes de charges. Plus récemment, des collectifs anti-linky demandent aux syndicats d'énergies, au titre de leur compétence d'autorité concédante chargée du contrôle, de recenser les dysfonctionnements et engager des actions auprès d'ENEDIS pour y mettre fin.

Dans ce contexte, le SEDI est sollicité régulièrement par les communes pour les aider à répondre aux questions des usagers.

Rappel des actions du SEDI

Ce point d'information s'inscrit dans les actions proposées au Bureau du 13 novembre rappelées ci-après :

- Assurer le rôle d'autorité concédante en questionnant le concessionnaire via le contrôle qu'il réalise annuellement et par le biais de réunions périodiques. Les données - demandées pour le 13 juillet 2018 - ont été complétées depuis cette année d'un volet sur les impacts comptables sur la concession et du motif de la réclamation.
- S'appuyer sur les avis des autorités administratives indépendantes pour répondre aux questions des communes ou plaintes des usagers adressées au SEDI. À ce titre, on peut citer l'ANSES (Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire et de l'Alimentation), la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté), l'ANFR (Agence Nationale des fréquences), la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) et la cour des comptes. Plusieurs de ces publications sont accessibles depuis 2018 sur le site internet du SEDI.
- Solliciter les données des autres syndicats d'énergie de l'USERAA afin de mener une analyse comparative.
- Conserver un point d'information au Bureau tant que le sujet reste sensible

BILAN DU CONTRÔLE DU SEDI (Audit d'octobre 2017, exercice 2016)

- Marché local de déploiement confié à 3 entreprises de pose (30 poseurs)
- La pose dans le diffus est faite par les agents ENEDIS
- Taux de satisfaction de 85% (sondage BVA par téléphone sur échantillon)
- Existence d'un support client linky par téléphone et création d'un espace client sur le Web.
- Résultats 2017 (19 septembre) maille Direction Alpes
 - 92,5 % du programme de pose réalisé
 - 130 000 compteurs posés
 - 0,6 % de réclamation sur le volume de compteurs
 - 1.2 % taux de ré-intervention
- Coupures pour impayé : déplacements maintenus puis télé-opération sous 48h

Points de vigilance

- Immobilisations des concentrateurs : selon les contrats dans le patrimoine concédé (nouveaux contrats) ou hors concession (contrats actuels)
- Des modalités de gestion comptables actuelles qui ne répondent pas aux exigences des nouveaux textes de lois nécessitant une plus grande précision des données patrimoniales. La loi TECV prévoit la mise à disposition d'un « inventaire détaillé et localisé des ouvrages distinguant biens de retour, biens de reprise et biens propres ». Le décret d'application doit fixer le « contenu des documents » et « les délais impartis pour établir des inventaires détaillés »
- Des charges exceptionnelles dans les comptes d'exploitation non visibles dans le Compte Rendu Annuel de Concession (CRAC) ni, désormais, dans les fichiers communiqués au titre du contrôle. En effet, le retrait de l'inventaire se faisant en fin de vie comptable (20 ans), la dépose prématurée de compteurs (non amortis) nécessite d'accélérer leurs amortissements inscrits en charge dans les comptes d'exploitation.
- Les changements de qualification des réclamations « Linky » : depuis mi 2017. Le refus de pose n'étant plus enregistré comme une réclamation, cette information ne semble plus collectée.

BILAN DU DEPLOIEMENT LINKY POUR L'USERAA

- Le taux de déploiement de Linky est de 4 % à la maille USERAA à fin 2016 (environ 10% au niveau national) avec
 156 465 Linky posés sur 4 034 179 compteurs au tarif bleu
- Le SIGERLy présente le taux de déploiement le plus important (31% à fin 2016)

INVESTISSEMENTS SUR LE PROGRAMME LINKY POUR L'USERAA

- 12,2 M€ investis sur le programme Linky sur l'USERAA en 2015 et 2016
- 7,7 M€ de compteurs Linky immobilisés en patrimoine concédé
- Un différentiel qui correspond au coût des concentrateurs
- Les investissements sur le programme Linky ne sont transmis dans les CRAC que depuis 2016